
DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 44/ DGD/DU 25 FEV 2013
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Déclaration de naissance des enfants

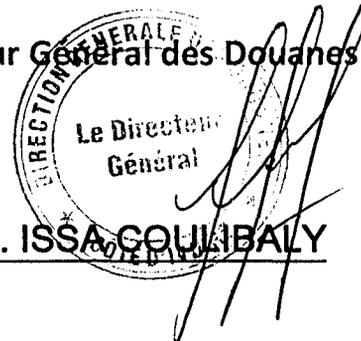
Réf : Arrêté Interministériel N° 251/MFPRA/MEMI/MEF

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du personnel que **les déclarations de naissance d'enfants** des fonctionnaires et agents de l'Etat sont **obligatoires**.

Aussi, j'invite tous les agents à prendre les dispositions nécessaires afin de fournir à la Direction des Ressources Humaines (DRH) **les extraits d'acte de naissance ou les jugements supplétifs de leurs enfants**.

J'attache du prix à l'application effective de cette note.

Le Directeur Général des Douanes



Col. Maj. ISSA SOUJIBALY